



# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

## Inscription stages 2025

Une pré-inscription par SMS au 06 45 61 28 52 **est obligatoire**. Sur le message, indiquer le(s) nom(s), prénom(s), âge(s) du ou des enfants inscrits, ainsi que la semaine et l'offre d'accueil souhaitée.

Après réception d'un SMS de confirmation par l'équipe Droit au Lac, la place est réservée pour une durée de 10 jours.

L'inscription est valide une fois réception, **par voie postale**, du dossier d'inscription complet, **10 jours maximum après réservation**.

A partir de 10 jours après réception du message, la place n'est plus réservée et remise à la vente.

La date limite de réception des dossiers d'inscriptions est fixée au lundi 2 juin 2025.

## Tarif

Pension complète : 320 €

## Paielement du stage

- Joindre un chèque\* correspondant au montant total du stage avec le dossier d'inscription. Il sera encaissé une semaine avant le début du stage.
- Si vous bénéficiez d'une aide (Mutuelle Sociale Agricole, Comité d'Entreprise, ou chèques vacances) vous devez fournir les documents originaux aux conditions d'attributions de l'aide et joindre le règlement total. Le chèque ne sera pas encaissé, un point personnalisé sera effectué le premier jour du stage.

Dans le cas où le montant total du stage n'aurait pas été réglé le premier jour du stage, le stagiaire ne sera pas accepté et le stage sera considéré comme annulé.

\* Les chèques doivent comporter le nom du stagiaire et la semaine choisie au dos. Ils doivent être adressés à l'ordre suivant: « Association DROIT AU LAC ».

## Interruption du stage

En cas de blessure ou de maladie attestée par notre médecin au cours du stage, ce dernier sera remboursé au prorata des journées restant à effectuer.

Tout départ volontaire, changement de situation d'accueil (décision de ne plus dormir sur place par exemple) ou exclusion du stage, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le retour sera à la charge du responsable légal de l'enfant.



## **Annulation**

L'annulation de l'inscription doit se faire par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. Une indemnité de 100 euros sera néanmoins retenue pour frais de dossiers et gestion d'inscription.

En cas d'annulation pour raison médicale, l'annulation doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception et certificat médical original.

## **Frais médicaux**

Les organisateurs avanceront les frais médicaux et demanderont leur remboursement au responsable légal du stagiaire.

## **Règlement intérieur**

Tout comportement violent, qu'il soit physique ou verbal, sera sanctionné et pourra conduire à l'exclusion définitive du stagiaire.

Toute dégradation volontaire des locaux et du matériel sera facturée au responsable légal du stagiaire et pourra conduire à l'exclusion définitive du stagiaire, sans remboursement du stage.

Les boissons alcoolisées, le tabac, les cigarettes électroniques et les produits stupéfiants sont interdits et conduiront à l'exclusion définitive du stage.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Chaque stagiaire est responsable de ses affaires personnelles.

## **Assurance**

Chaque stagiaire inscrit aux stages devra être assuré pour l'ensemble des activités mise en place durant le stage.